



Les démarches à effectuer

avant de venir vous inscrire sur Corte.

Descriptif des étapes de l'inscription administrative

Avant de venir vous inscrire

- **Le pôle des inscriptions vous recevra uniquement sur rendez-vous**

Pour prendre un rendez-vous, n'oubliez pas de vous connecter sur l'application en ligne de cette page internet

- **Si vous êtes en alternance pensez à vous rendre au CFA avant de venir vous inscrire**

Un document d'information concernant les modalités de l'inscription administrative en alternance est disponible sur cette page internet

- **Vous devez vous munir du formulaire d'inscription et des pièces jointes demandées**

Vérifiez bien que votre dossier est complet

- **Faites votre choix de Sécurité Sociale étudiante**

Si vous devez vous affilier à la sécurité sociale étudiante (document d'information disponible sur cette page internet) vous devez absolument faire un choix concernant le centre payeur : la MEP ou la LMDE. Pour vous aider, consultez les sites internet de ces caisses de sécurité sociale étudiante.

Étapes de l'inscription administrative

Votre inscription administrative comportera 5 étapes successives

Étape 1 : Contrôle de la Sécurité Sociale

Cette première étape est obligatoire pour tout le monde, que vous deviez ou non vous affilier à la Sécurité Sociale étudiante. Il s'agit d'établir un diagnostic de votre situation à l'appui des justificatifs que vous présenterez.

Il est rappelé que si vous devez vous affilier à la Sécurité Sociale étudiante, nous vous demanderons le centre payeur de Sécurité Sociale étudiante choisie pour l'année 2014/2015 (*LMDE* ou *MEP*). Ce choix ne doit pas se faire sur place, mais avant de venir. Recueillez au préalable les informations nécessaires sur les sites internet des deux prestataires afin de vous aider dans votre choix.

Je consulte le site de la
LMDE

Je consulte le site de la
MEP

Étape 2 : Contrôle administratif de votre dossier

Lors de cette étape, le pôle des inscriptions vérifie que toutes les conditions d'accès à la formation choisie sont réunies (niveau d'études requis, autorisation d'accès par une préinscription pour certaines formations). Il vérifie ensuite que votre dossier contient bien toutes les pièces demandées.

Attention : nous ne prenons pas en compte les documents présentés par le biais d'un Smartphone. Veillez donc à éditer l'intégralité des documents et justificatifs demandés avant votre venue.

Étape 3 : Paiement des droits d'inscription

Le détail des tarifs des droits d'inscription sera disponible début juillet 2014 dans le document d'information intitulé « le paiement des droits d'inscription »

Étape 4 : Saisie informatique de votre inscription

Les informations renseignées dans votre formulaire d'inscription seront saisies dans un logiciel.

Étape 5 : Délivrance de votre carte d'étudiant

Votre photo sera numérisée et imprimée sur votre carte d'étudiant. Il sera possible de vous prendre en photo directement sur place si vous préférez. Cette carte d'étudiant sera valable pour toute la durée de votre cursus au sein de l'établissement.

SI VOUS DEVEZ VOUS AFFILIER A LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE : A LA FIN DE L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE, VOUS DEVREZ OBLIGATOIREMENT VOUS RENDRE AUPRES DU PRESTATAIRE CHOISI (LMDE OU MEP). VOUS DEVREZ VOUS DIRIGER DANS LE HALL DE L'UFR DE DROIT POUR FINALISER VOTRE ADHESION A LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE.

Schéma des différentes étapes du pôle des inscriptions administratives

